### Présentation de la démarche MAO – DICRIM/PCS

Lancement de la saison cévenole



PREFET
DES ALPES-MARITIMES

#### **Renforcer l'information préventive** → **DICRIM**

- Connaître les risques majeurs de la commune
- Améliorer la culture du risque auprès des populations

#### Se préparer à la gestion de crise → PCS

- Disposer d'outils de planification opérationnels
- Développer des actions réflexes
- S'entraîner

#### Rappels réglementaires :

### DICRIM (dossier d'information communal sur les risques majeurs)

- Obligatoire pour les communes soumises aux risques majeurs (Code de l'environnement R125-1 et R125-11)
  - = soit les <u>163 communes</u> du département
- À ce jour, seules 56 communes ont rédigé leur DICRIM

#### Rappels réglementaires :

#### PCS (plan communal de sauvegarde)

- Obligatoire pour les communes qui sont comprises dans le périmètre d'un PPR et/ou dans le périmètre d'un PPI (Art.3 de la loi de modernisation de sécurité civile de 2004 et décret de 2005)
  - = soit <u>90 communes</u> du département
- Très conseillé pour les autres communes du département
- A ce jour, <u>71 PCS</u> ont été rédigés

#### Une équipe pluridisciplinaire :

- un sous-préfet et/ou cadre de la préfecture ou sous-préfecture d'arrondissement
- un officier représentant du SDIS « prévention »
- un agent de la DDTM « risques »
- un représentant d'une association de sécurité civile
- un représentant de l'association CYPRES

#### **Une organisation territoriale:**

3 MAO déployées simultanément dans le département

- une MAO pour l'arrondissement de Nice (Métropole) sous l'autorité du Directeur de cabinet du Préfet
- une MAO pour l'arrondissement de Grasse sous l'autorité du Sous-préfet de Grasse
- une MAO pour l'arrondissement de Nice-Montagne sous l'autorité de la Sous-préfète de Nice Montagne

#### **Méthodologie:**

#### accompagner les démarches locales

- Réaliser un état des lieux des documents communaux relatifs à la prévention et à la gestion des risques majeurs
- Présenter un état des risques et des enjeux de la commune
- Aider et conseiller le Maire en matière d'information préventive (DICRIM, information des populations...)
- Accompagner le Maire dans la rédaction du PCS et dans sa politique d'exercice

#### <u>Méthodologie</u>:

#### rappeler les dispositifs départementaux

- Présenter le dispositif ORSEC
- Rappeler le rôle respectif Préfet / Maire
- Rappeler l'organisation départementale de gestion de crise
- Présenter les outils de vigilance et d'alerte (règlement départemental d'alerte, SAIP...)
- Promouvoir les dispositifs PPMS, PPMSF

#### Mise en œuvre en plusieurs phases :

- 1. Réunion d'information avec les élus
- 2. Accompagnement pour la rédaction des DICRIM et PCS
- 3. Envoi des projets de document à la préfecture pour relecture avant finalisation
- 3. Approbation des documents communaux et sensibilisation auprès des populations
- 4. Exercices communaux
- 5. Retour d'expérience

#### Rappel des échéances :

- Doubler le nombre de communes dotées d'un DICRIM à jour d'ici la fin de l'année 2016
- Réaliser 100 % des DICRIM pour fin 2017
- Réaliser les PCS dans un délai maximum de <u>2 ans</u> après leur obligation